

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 39118

présenté par  
M. Gouffier-Cha et M. Christophe

-----

**ARTICLE 63**

Après le mot :

« application »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 7 :

« des articles L. 196-1 et L. 196-2 du code de la sécurité sociale dans leur rédaction résultant respectivement des articles 44 et 45 de la présente loi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.